



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 MARS 2015

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 9 MARS 2015

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL tenue à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert, ce neuvième jour du mois de mars 2015, à 19 h 30.

Sont présents :

Monsieur le conseiller Claude Phaneuf
Monsieur le conseiller André Fournier
Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
Madame la conseillère Nathalie Laprade
Madame la conseillère Sandra Gravel
Monsieur le conseiller Martin Chabot

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre Dolbec

Sont aussi présents :

Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier
Monsieur le directeur des Services techniques Martin Careau
Madame la greffière adjointe Isabelle Bernier

ORDRE DU JOUR

1. Recueillement, ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la dernière séance
4. Lecture et adoption du règlement décrétant un emprunt pour divers travaux
5. Lecture et adoption du règlement pourvoyant à amender le règlement sur la circulation numéro 684-93
6. Lecture et adoption du règlement pourvoyant à autoriser une dépense relative aux honoraires professionnels pour la construction d'un bâtiment multifonctionnel
7. Accident de travail pompier et suspension
8. Nomination du maire suppléant
9. Nomination de la présidente du Comité consultatif d'urbanisme
10. Programme de la taxe sur l'essence
11. Paiement à la mutuelle des municipalités du Québec: réclamation Jean-Philippe Côte
12. Résolution d'appui au programme Accèslogis
13. Demande d'amendement aux permis de construction: 60, 80 et 160, rue du Levant
14. Demande de permis de construction: 4505, route de Fossambault
15. Demande de permis d'enseignes: 4475, route de Fossambault
16. Achat d'un balai-brosse pour mini chargeur
17. Paiement des immatriculations
18. Plan d'intervention d'aqueduc, d'égout et de chaussée
19. Aide financière: tous pour un Kili
20. Autorisation Cyclo-sportive
21. Convention et protocole d'entente pour la Maison Catherin'art
22. Embauche d'une préposée à la boutique Maison Catherin'art
23. Paiement des assurances générales
24. Bordereau de correspondance
25. Dépôt de la liste des chèques
26. Dépôt de la liste des engagements financiers
27. Approbation des comptes de plus de 2 500 \$
28. Motions de félicitations
 - a. Classique hivernale et fête de l'hiver
 - b. Pierre Roy, directeur adjoint aux travaux publics



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 MARS 2015

29. Suivi par les élus
30. Autres sujets
31. Période de questions
32. Ajournement au 30 mars 2015
 - a. Demande de dérogation mineure: 30, rue Nobel
 - b. Contrat : réfection de la rue Jean-Baptiste-Drolet
 - c. Avis de motion: règlement décrétant la mise en place d'un réseau d'aqueduc dans la partie Nord du Parc industriel
 - d. Avis de motion: règlement décrétant la mise en place d'un réseau d'égout dans la partie Nord du Parc industriel
 - e. Demande d'un feu de circulation coin Rouleau et Fossambault
 - f. Entente de collaboration avec la Ville de Lac-sergent: égout collecteur

Le quorum étant constaté, la séance de mars est ouverte.

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité de vote en faveur de la proposition a quand même été atteinte.

138-2015 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante:

- report du point 14.

ADOPTÉE

139-2015 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil du 23 février 2015
comme il a été présenté.

ADOPTÉE

**140-2015 LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR
DIVERS TRAVAUX**

ATTENDU qu'il s'avère nécessaire d'effectuer des travaux de voirie, des travaux de mise aux normes des équipements de plomberie de certains bâtiments municipaux et des travaux de remplacement d'un système d'éclairage du pont surplombant la rivière Jacques-Cartier incluant l'ajout d'un lampadaire;

ATTENDU qu'avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné à la séance de ce conseil tenue le 23 février 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier

ET RÉSOLU que ce conseil adopte le présent règlement portant le numéro 1283-2015,
lequel décrète ce qui suit :

Règlement n° 1283-2015

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 MARS 2015

ARTICLE 2 TRAVAUX DÉCRÉTÉS

Le conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux de voirie sur la rue Laurier, le chemin Tour-du-Lac Sud, le chemin Taché, le chemin des Ormeaux et la route de Fossambault Nord, les travaux de mise aux normes des équipements de plomberie de certains bâtiments municipaux (caserne d'incendie et centre Anne-Hébert) et à modifier le système d'éclairage du pont surplombant la rivière Jacques-Cartier.

ARTICLE 3 DÉPENSE AUTORISÉE

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 750 000 \$ pour les fins du présent règlement, incluant les honoraires professionnels, les frais d'emprunt, les imprévus et les taxes nettes tel qu'il appert des descriptions et estimations détaillées préparées par monsieur Martin Careau, ingénieur, directeur des Services techniques de la Ville, en date du 20 février 2015. Ces documents sont joints au présent règlement comme annexes «A», «B», «C» et «D» pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 4 EMPRUNT AUTORISÉ

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil autorise un emprunt de 750 000 \$ remboursable sur une période de 10 ans.

ARTICLE 5 TAXE SPÉCIALE

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6 EXCÉDENT

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette appropriation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avèrerait insuffisante.

ARTICLE 7 CONTRIBUTION OU SUBVENTION

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

ARTICLE 8 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
LE 9^E JOUR DU MOIS DE MARS 2015.

PIERRE DOLBEC
MAIRE

MARCEL GRENIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 MARS 2015

141-2015 LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT POURVOYANT À AMENDER LE
RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION NUMÉRO 684-93

ATTENDU que le conseil municipal a adopté le 28 juin 1993 le règlement numéro 684-93, concernant la circulation des véhicules et la sécurité publique dans les limites de la municipalité, se prévalant des dispositions du Code de la sécurité routière;

ATTENDU que ledit règlement a été approuvé par le ministre des Transports, en vertu des articles 329 et 627 du Code de la sécurité routière;

ATTENDU qu'il devient nécessaire, suite à l'ouverture de nombreuses nouvelles rues, au changement du nom de quelques-unes et à l'augmentation de la circulation dans la Ville, d'amender le règlement numéro 684-93 et ses annexes 2, 3 et 4;

ATTENDU qu'avis de motion de la présentation du présent règlement a régulièrement été donné à la séance de ce conseil tenue le 8 décembre 2014;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU que ce conseil adopte le présent règlement portant le numéro 1273-2015, lequel décrète ce qui suit, à savoir :

Règlement n° 1273-2015

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 L'annexe 2 du règlement numéro 684-93 est modifiée de manière à :

- **Enlever** la mention « Alphonse-Desjardins, rue » et la vitesse maximale permise en km/hr qui y est associée.
- **Ajouter** les éléments suivants, en les insérant par ordre alphabétique dans la colonne du nom des rues:

Nom des rues	Vitesse maximale permise Km/heure
Athyrium, rue de l'	30
Cigales, rue des	30
François-Bertrand, rue	30
Garbin, rue du	30
Grand-Voyer, rue du	30
Grande-Chevauchée, rue de la	30
Maurice-Picard, rue	30
Miejour, rue du	30
Osmonde, rue de l'	30
Ponant, rue du	30
Rencontre, rue de la	30
René-Collard, rue	30
Sables, rue des	30
Tour-du-Lac Sud, chemin	50

- **Modifier** le chiffre dans la colonne de la vitesse permise pour les éléments suivants:

Nom des rues	Vitesse maximale permise Km/heure
Bon-Air, rue	30
Érables, route des	50
Grand-Pré, rue du	30
Laurier, rue	30 de la rue Jolicoeur à Mistral



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 MARS 2015

	50 de la rue Mistral à extrémité
Montcalm, route	50
Ormeaux, chemin des	30
Saint-Denys-Garneau, route	50 de Fossambault au chemin Taché 70 du chemin Taché à la limite de la Ville de Pont-Rouge
Taché, chemin	50

ARTICLE 3 L'annexe 3 du règlement numéro 684-93 est modifiée de manière à :

- **Enlever** la mention « Alphonse-Desjardins, rue » et la vitesse maximale permise en km/hr qui y est associée.
- **Ajouter** les éléments suivants, en les insérant par ordre alphabétique dans la colonne du nom des rues:

Nom des rues	Vitesse maximale permise Km/heure
Athyrium, rue de l'	30
Cigales, rue des	30
François-Bertrand, rue	30
Garbin, rue du	30
Grand-Voyer, rue du	30
Grande-Chevauchée, rue de la	30
Maurice-Picard, rue	30
Miejour, rue du	30
Osmonde, rue de l'	30
Ponant, rue du	30
Rencontre, rue de la	30
René-Collard, rue	30
Sables, rue des	30
Bon-Air, rue	30
Grand-Pré, rue du	30
Laurier, rue	30 de la rue Jolicoeur à Mistral
Ormeaux, chemin des	30

ARTICLE 4 La signalisation appropriée sera installée par le Service des travaux publics.

ARTICLE 5 Le présent règlement entrera en vigueur 90 jours après son adoption, à moins d'avoir fait l'objet d'un avis de désaveu du ministre des Transports publié à la Gazette officielle du Québec.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
LE 9^E JOUR DU MOIS DE MARS 2015.

PIERRE DOLBEC
MAIRE

MARCEL GRENIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 MARS 2015

142-2015 LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT POURVOYANT À AUTORISER UNE DÉPENSE RELATIVE AUX HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT MULTIFONCTIONNEL

ATTENDU qu'un bâtiment multifonctionnel sera construit dans le parc du Grand-Héron;

ATTENDU qu'avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné à la séance de ce conseil tenue le 26 janvier 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

ET RÉSOLU que ce conseil adopte le présent règlement portant le numéro 1284-2015, lequel décrète ce qui suit :

Règlement n° 1284-2015

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 TRAVAUX DÉCRÉTÉS

Le conseil est autorisé à retenir les services de professionnels nécessaires à la réalisation du concept préliminaire ainsi qu'aux plans et devis de construction (architecture, structure, mécanique et électricité) du bâtiment multifonctionnel à construire dans le Parc du Grand-Héron à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

ARTICLE 3 DÉPENSE AUTORISÉE

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 115 000 \$ pour les fins du présent règlement, incluant les honoraires en architecture, les honoraires en structure, les honoraires en mécanique et électricité, les autres honoraires (laboratoire, arpentage et autres), les taxes nettes et les frais d'emprunt. Ces services professionnels sont décrits et estimés dans un document préparé par M. Martin Careau, ingénieur, directeur des Services techniques de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier en date du 9 mars 2015, lequel document est joint au présent règlement comme « Annexe A » pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 4 EMPRUNT AUTORISÉ

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil autorise un emprunt de 115 000 \$ remboursable sur une période de 5 ans.

ARTICLE 5 TAXE SPÉCIALE

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6 EXCÉDENT

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette appropriation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avèrerait insuffisante.

ARTICLE 7 CONTRIBUTION OU SUBVENTION

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 MARS 2015

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

ARTICLE 8 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
LE 9^E JOUR DU MOIS DE MARS 2015.

PIERRE DOLBEC
MAIRE

MARCEL GRENIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER

ADOPTÉE

143-2015 ACCIDENT DE TRAVAIL POMPIER ET SUSPENSION

ATTENDU que monsieur le maire Pierre Dolbec a suspendu, le 3 mars 2015, le lieutenant Frédéric Houde du Service incendie pour avoir omis d'appliquer plusieurs règles de base pour assurer la santé, la sécurité et l'intégrité physique de deux pompiers combattant un incendie à l'intérieur d'un bâtiment, le 20 février 2015;

ATTENDU qu'il s'en est suivi un accident de travail;

ATTENDU que M. le maire a fait rapport aux membres du conseil, leur transmettant le rapport de l'enquête interne ayant mené à cette suspension;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier

ET RÉSOLU que ce conseil maintient cette suspension, sans solde, et délègue M. Pierre Dolbec, maire, M. André Fournier, conseiller municipal, M. Marcel Grenier, directeur général et greffier, pour rencontrer le lieutenant Houde et faire des recommandations au conseil sur les mesures disciplinaires requises pour ce cas.

Les trois personnes désignées pourront, au besoin, convoquer le directeur du Service incendie, l'auteur du rapport d'enquête et les témoins interrogés par l'enquêteur interne pour obtenir toute autre information jugée pertinente.

ADOPTÉE

144-2015 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

ATTENDU que l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* stipule que le conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le maire Pierre Dolbec

ET RÉSOLU que ce conseil nomme monsieur le conseiller Martin Chabot, conseiller du district numéro 6, pour agir à titre de maire suppléant pour une période de cinq mois débutant le 1er avril 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 MARS 2015

145-2015 NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU que madame Sandra Gravel, conseillère municipale et commissaire numéro 1 est proposée par le Comité consultatif d'urbanisme comme présidente de ce comité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le maire Pierre Dolbec
ET RÉSOLU de nommer madame Sandra Gravel comme présidente du Comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

146-2015 PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

IL EST FINALEMENT RÉSOLU que la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE

147-2015 PAIEMENT À LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC: RÉCLAMATION JEAN-PHILIPPE CÔTE

ATTENDU le rapport de la greffière adjointe madame Isabelle Bernier en date du 5 mars 2015;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'autoriser le paiement d'un montant de 2 200 \$ à la Mutuelle des municipalités du Québec. Il s'agit du montant de la franchise devant être assumée par la Ville suite au règlement du dossier 150145-30.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 MARS 2015

Cette dépense est imputée au poste budgétaire numéro 02-330-00-995 du budget 2015.

ADOPTÉE

148-2015 RÉSOLUTION D'APPUI AU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC

ATTENDU que, dans le contexte des coupures budgétaires effectuées et à venir du gouvernement du Québec, il semble que le Programme AccèsLogis Québec soit menacé;

ATTENDU que ce programme, qui existe depuis 1998, a connu un franc succès, tant sur le plan économique que sur le plan social;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier projette, avec certains promoteurs, la construction de plusieurs unités de logement pour jeunes familles à plus faible revenu; un besoin criant en ce moment;

ATTENDU que, sans un tel projet, l'accessibilité des jeunes familles à plus faible revenu à un logement convenable est compromise;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf

ET RÉSOLU que ce conseil demande au gouvernement du Québec de maintenir et même de bonifier le Programme AccèsLogis Québec pour permettre, autant aux personnes âgées en perte d'autonomie qu'aux jeunes familles, d'avoir accès à des logements convenables.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que copie de cette résolution soient transmise :

- au premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard;
- au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Pierre Moreau;
- au ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes, M. Martin Coiteux;
- au ministre des Finances, M. Carlos J. Leitao
- au député de La Peltrie, M. Éric Caire

ADOPTÉE

149-2015 DEMANDE D'AMENDEMENT AUX PERMIS DE CONSTRUCTION: 60, 80 ET 160, RUE DU LEVANT

ATTENDU la demande d'amendement aux permis de construction numéros 2014-1029, 2014-1030 et 2014-1031 déposée par Construction Mckinley inc.;

ATTENDU la perspective visuelle 3D accompagnant la demande;

ATTENDU que la couleur cèdre cadre mieux dans l'environnement visuel de la Ville;

ATTENDU le rapport de la conseillère à l'urbanisme en date du 25 février 2015;

ATTENDU que les critères d'analyses au PIIA relatifs à l'architecture sont rencontrés ou non applicables;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel

ET RÉSOLU d'accepter la demande d'amendement aux permis de construction numéros 2014-1029, 2014-1030 et 2014-1031 déposée par Construction Mckinley inc. dans le but de modifier la couleur du revêtement extérieur des bâtiments principaux.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 MARS 2015

150-2015 DEMANDE DE PERMIS D'ENSEIGNES: 4475, ROUTE DE FOSSAMBAULT

ATTENDU la demande de permis d'enseignes déposée par M. Jean-Yves Michaud pour le bâtiment construit au 4475, route de Fossambault, propriété de Wake-up Design;

ATTENDU que le bâtiment est situé dans la zone 66-C soumise au règlement sur le PIIA;

ATTENDU les plans et devis déposés par Monsieur Michaud;

ATTENDU que la demande est conforme aux dispositions du règlement de zonage numéro 1259-2014;

ATTENDU que les enseignes électroniques sont autorisées à condition que le message ne change pas plus d'une fois en 24 heures;

ATTENDU que la structure d'enseigne autonome a déjà fait l'objet d'un permis de la Ville;

ATTENDU que les critères d'analyse au PIIA relatifs à l'affichage sont rencontrés ou non applicables;

ATTENDU le rapport de la conseillère en urbanisme en date du 24 février 2015;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'accorder le permis d'enseignes pour le projet d'affichage présenté par M. Jean-Yves Michaud pour les commerces compris dans le bâtiment commercial du 4475, route de Fossambault.

ADOPTÉE

151-2015 ACHAT D'UN BALAI-BROSSE POUR MINI CHARGEUR

ATTENDU le rapport du directeur adjoint aux travaux publics, monsieur Pierre Roy, en date du 6 mars 2015;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'accorder un contrat à Équipement Sigma inc. pour la fourniture d'un balai-brosse pour le mini chargeur. Le tout conformément à la soumission numéro 123 en date du 5 mars 2015.

Le coût du contrat est établi à 12 300,65\$, plus taxes, et la somme nécessaire est appropriée du fonds de roulement remboursable sur cinq ans.

ADOPTÉE

152-2015 PAIEMENT DES IMMATRICULATIONS

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau, en date du 3 mars 2015;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'autoriser un paiement de 38 602,77 \$ à la Société de l'assurance automobile du Québec pour l'immatriculation des véhicules du Service des travaux publics, du Service incendie, du Service de sécurité civile, du Service des premiers répondants, du Service d'hygiène du milieu et du Service des parcs et bâtiments pour la période du 1er avril 2015 au 31 mars 2016.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de répartir cette dépense comme démontré au tableau ci-dessous:



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 MARS 2015

Poste budgétaire	Description	Dépense 2015	Budget 2015	Dépense 2016
02-320-00-965	Immatriculation Travaux publics été	9 717,32 \$	14 128,00 \$	3 239,11 \$
02-330-00-965	Immatriculation Travaux publics hiver	9 717,32 \$	13 917,00 \$	3 239,11 \$
02-220-00-965	Immatriculation Incendie	4 274,61 \$	5 775,00 \$	1 424,87 \$
02-230-00-965	Immatriculation Sécurité civile	687,42 \$	902,00 \$	229,14 \$
02-290-00-965	Immatriculation Premiers répondants	444,31 \$	591,00 \$	148,10 \$
02-412-10-965	Immatriculation Hygiène du milieu	1 244,80 \$	1 980,00 \$	414,93 \$
02-701-50-965	Immatriculation Parcs et Bâtiments	2 866,30 \$	5 855,00 \$	955,43 \$
	TOTAL	28 952,08 \$	43 148,00 \$	9 650,69 \$

ADOPTÉE

153-2015 PLAN D'INTERVENTION D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET DE CHAUSSÉE

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau, en date du 3 mars 2015;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU de mandater la firme Roche ltée, groupe-conseil, pour procéder à la préparation d'un nouveau plan d'intervention d'aqueduc, d'égout et de chaussée. Le tout conformément à la proposition de service transmise par messieurs François Béliveau, ingénieur et Serge Landry, ingénieur, en date du 20 février 2015;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'approprier la somme nécessaire, soit 20 800 \$, plus taxes, de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

154-2015 AIDE FINANCIÈRE: TOUS POUR UN KILI

ATTENDU la campagne de sollicitation organisée pour financer une expédition au sommet du Kilimandjaro;

ATTENDU que "Tous pour un Kili" est un organisme à but non lucratif venant, entre autres, en aide à des vétérans des forces canadiennes atteints d'un syndrome de stress post- traumatique;

ATTENDU que neuf vétérans tenteront, entre le 4 août et le 20 août 2015, d'atteindre le sommet du toit de l'Afrique, une expédition qui engendre des coûts de l'ordre de 132 000 \$;

ATTENDU le plan de visibilité 2014-2015 présenté à la Ville;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU que ce conseil verse la somme de 500 \$, à titre de "Sherpas bronze", à l'organisme "Tous pour un Kili" afin de permettre à des militaires et ex-militaires qui sont atteints d'un syndrome de stress post-traumatique (SSPT) de sortir de l'isolement et d'effectuer l'ascension du Kilimandjaro avec une équipe d'accompagnateurs formés.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 MARS 2015

155-2015 AUTORISATION CYCLO-SPORTIVE

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 27 février 2015;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'autoriser la circulation, sur le territoire de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, des cyclistes de la Cyclo-sportive de la Fondation de l'athlète du Rouge et Or de l'Université Laval, le 16 juin 2015;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que l'organisation devra se prémunir d'une autorisation du ministère des Transports du Québec pour l'utilisation des routes régionales.

ADOPTÉE

156-2015 CONVENTION ET PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LA MAISON CATHERIN'ART

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 27 février 2015;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'autoriser la signature, par monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier, d'un protocole d'entente avec la Corporation des artistes et artisans de la Jacques-Cartier concernant les biens et meubles de la Maison Catherin'Art;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser la signature, par madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire Lise Langlois, d'une convention avec les artistes et artisans pour le dépôt des oeuvres à la Maison Catherin'Art.

ADOPTÉE

157-2015 EMBAUCHE D'UNE PRÉPOSÉE À LA BOUTIQUE MAISON CATHERIN'ART

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 27 février 2015;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'autoriser l'embauche de madame Ève Cantin au poste de préposée à l'accueil de la Maison Catherin'Art, du 14 mars 2015 au 31 décembre 2015. Ce poste est un poste occasionnel, à temps partiel, d'une durée déterminée.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'approprier les sommes nécessaires de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

158-2015 PAIEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES

ATTENDU le rapport de madame Julie Cloutier, trésorière, en date du 5 mars 2015.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'autoriser le versement de la prime d'assurance pour l'année 2015 à Groupe Ultima, représentant autorisé de La Mutuelle des municipalités du Québec, au montant de 141 747 \$.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 MARS 2015

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Le directeur général et greffier, monsieur Marcel Grenier, dépose le bordereau de correspondance aux membres du conseil.

DÉPÔT DE LA LISTE DES CHÈQUES

Le directeur général et greffier, monsieur Marcel Grenier, dépose la liste des chèques pour la période se terminant le 28 février 2015, laquelle totalise 622 320,41 \$.

DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Monsieur le directeur général et greffier, monsieur Marcel Grenier, dépose la liste des engagements financiers pour la période se terminant le 9 mars 2015, laquelle comprend 113 commandes au montant de 68 522,06 \$.

159-2015 APPROBATION DES COMPTES DE PLUS DE 2 500 \$

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer au 28 février 2015, laquelle totalise la somme de 61 447,85 \$ et d'autoriser la trésorière à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉE

160-2015 MOTIONS DE FÉLICITATIONS - CLASSIQUE HIVERNALE ET FÊTE DE L'HIVER

ATTENDU que les 20, 21 et 22 février dernier se tenaient, au parc de glisse du Grand-Héron, la 4e édition de la Classique hivernale et la Fête familiale de l'hiver;

ATTENDU que ces deux événements ont connu un énorme succès, attirant plus de 4 000 personnes;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le maire Pierre Dolbec
ET RÉSOLU que ce conseil adresse ses félicitations et ses remerciements aux bénévoles et employés de la Ville qui ont réalisé un travail exceptionnel et particulièrement au comité organisateur formé de M. Steve Rochette, chef de division parcs et bâtiments, M. Sébastien Hallé, bénévole, M. Éric Gingras, technicien en loisir, Mme Lise Langlois, directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire et M. André Ferland, contractant de la Ville pour le parc de glisse du Grand-Héron.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

161-2015 MOTION DE FÉLICITATIONS - PIERRE ROY, DIRECTEUR ADJOINT AUX TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU que la Société mutuelle de prévention inc. a réalisé, le 26 novembre 2014, une visite des équipements de la Ville, visant à mesurer les efforts faits par la direction en matière de santé et sécurité au travail;

ATTENDU que la Ville avait reçu, précédemment, soit le 21 mars 2012, une note très satisfaisante de 79 %;

ATTENDU que, cette fois-ci, la note globale de gestion de la prévention accordée a été de 90 %;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le maire Pierre Dolbec
ET RÉSOLU que ce conseil adresse ses félicitations à monsieur Pierre Roy, directeur adjoint aux travaux publics, ainsi qu'à toute son équipe, pour les efforts consentis pour assurer la santé et la sécurité au travail des travailleurs de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 MARS 2015**

SUIVI PAR LES ÉLUS

À cette séance, aucun suivi n'a été fait par les élus.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la Loi sur les cités et les villes, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

162-2015 AJOURNEMENT AU 30 MARS 2015

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'ajourner cette séance au 30 mars 2015.

ADOPTÉE

L'assemblée est levée à 20 h 31.

PIERRE DOLBEC
MAIRE

MARCEL GRENIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER